



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 48/04**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE DE PARTICIPATION**  
**DE LA COMMUNE DE PRANGINS**  
**AU FINANCEMENT DU TÉLÉSIÈGE DAPPES-DÔLE,**  
**DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VALORISATION**  
**DU MASSIF DE LA DÔLE**

**MUNICIPALE RESPONSABLE :**  
**MADAME ELISABETH KNEUBUEHLER**

## PRÉAVIS MUNICIPAL

### RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PRANGINS

#### AU FINANCEMENT

### DU TÉLÉSIÈGE DAPPES-DÔLE

#### DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE VALORISATION DU MASSIF DE LA DÔLE

---

Madame, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Contexte et objectif

Depuis de nombreuses années le projet de modernisation des installations de la Dôle occupe les esprits des différents responsables régionaux ; de nombreuses hypothèses ont été explorées pour relancer l'attractivité de la station vis-à-vis de l'évolution de la demande de la clientèle familiale. La perspective liée à l'obligation légale de fermer certaines installations arrivées en bout de vie a contraint ces mêmes responsables à activer la recherche de solutions. La motivation principale repose sur la place qu'occupe dans le patrimoine régional la Dôle et ses installations ainsi que la proximité de ces installations par rapport à un bassin de population important. La plupart des habitants qui ont grandi dans la région ont appris à skier sur les pentes de la Dôle.

L'objectif principal ou la clé de voûte du projet de valorisation du massif de la Dôle est le remplacement d'un télésiège par un télésiège de 4 places débrayable avec station intermédiaire. Cette réalisation garantira un accès facile pour tous les âges au domaine skiable. Si la procédure se déroule normalement, l'ouverture du télésiège est programmée pour décembre 2005.

Parallèlement, les partenaires français ont étudié la possibilité de relier les deux massifs des Tuffes et de la Dôle. La liaison a été réalisée en 2001. Une fois cette infrastructure en place, il a été constaté qu'elle améliore globalement l'attractivité des domaines skiables et qu'elle engendre de nouvelles perspectives financières plus intéressantes que par le passé.

Contrairement aux considérations générales qui prévalaient un temps, la Société Télé-Dôle SA qui possède et gère les installations actuelles n'est pas une société à assainir ; elle est faiblement endettée mais ne dispose pas de la capacité à investir dans le renouvellement de ses installations.

D'une manière générale, l'investissement dans les remontées mécaniques relève dans la quasi-totalité des situations des collectivités publiques à l'instar des aides accordées aux autres formes de transports publics. La gestion des remontées mécaniques peut être confiée à une société privée ou à une institution parapublique.

#### 2. Les différentes études et actions engagées

Les Autorités de part et d'autres de la frontière ont signé en 1999 une résolution franco-suisse autour d'un programme d'aménagement transfrontalier. La partie française s'engageait à réaliser la liaison entre les deux massifs. La partie suisse s'engageait à étudier la faisabilité d'un télésiège pour remplacer le télésiège des Dappes. Une seconde phase du programme d'aménagement a été validée par les mêmes parties en 2003 pour couvrir la

période allant jusqu'à 2005. Ces documents contractuels ont permis d'obtenir des concours financiers du programme Interreg II et III.

La faisabilité d'un télésiège a été entreprise. Afin de connaître l'ensemble des contraintes à prendre en compte, le dossier a été transmis en fin d'année 2000 pour consultation préliminaire à l'Office fédéral des transports<sup>1</sup> ainsi qu'à l'Etat de Vaud. Différentes exigences ont été formulées par ces services, nous les résumons ci-après.

Le télésiège doit s'inscrire dans le remplacement d'une installation existante. Des dispositions doivent être prises pour protéger les zones les plus sensibles soumises à l'IFP<sup>2</sup>. La capacité du domaine skiable ne doit pas être accrue et l'emprise doit demeurer dans les limites actuelles. Dans les conditions actuelles, la concession du télésiège ne pourra être accordée que pour la période hivernale. Un plan d'aménagement (PPA) doit être entrepris sur le périmètre.

### 2.1 Le télésiège et le dossier de concession

A l'issue de l'étude de faisabilité, le dossier de concession pour le télésiège a été monté dans le strict respect des dispositions requises. Les mesures d'aménagement concernent seulement 3 hectares sur les 35 que compte le domaine skiable ; elles visent à améliorer la sécurité sur les pistes et à permettre la pratique du ski sur un nombre plus élevé de jours dans l'année. L'impact de ces aménagements a soigneusement été minimisé. Le remplacement du télésiège des Dappes par un télésiège avec station intermédiaire permet de repenser l'harmonisation des remontées mécaniques. C'est ainsi que trois téléskis seront supprimés (Recullet dessus, Dappes, Tabagnoz I). Près de quarante cinq pylônes seront supprimés pour les téléskis, une quinzaine seront nécessaires pour le télésiège.

Le télésiège contribuera à améliorer la sécurité et le confort des usagers et surtout facilitera l'accès au domaine pour les jeunes enfants et les aînés.

### 2.2 Plan partiel d'affectation de la Dôle

Les quatre communes concernées par le plan partiel d'affectation PPA de la Dôle (Chéserey, Gingins, La Rippe et Saint-Cergue) ont mis en place, en collaboration avec l'ARN, le dossier d'aménagement. Ce dernier est depuis le mois de février 2004 rentré dans la phase d'examen préalable dans les services de l'Etat de Vaud. Le dossier justificatif (47OAT) développe tout un chapitre consacré à la justification du projet vu sous l'angle du développement durable. Le projet est considéré comme un équipement de proximité au service de la population familiale de l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'organisation de l'interface Dappes-Tuffes, les espaces d'accueil pour les familles, les parkings, l'implantation possible d'une buvette d'altitude, la protection des zones sensibles et la réglementation pour la gestion du périmètre sont des sujets traités par le PPA.

Le service de la mobilité de l'Etat de Vaud (autorité organisatrice des transports régionaux) n'étant pas favorable à un prolongement du Nyon Saint-Cergue de la Givrine aux Dappes, la question de l'amélioration de l'accès va dans un premier temps être traitée au travers de l'aménagement de la zone de la Givrine<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> C'est cet Office qui est compétent pour accorder une concession pour un télésiège. A l'instar de la pratique cantonale, il fait circuler le dossier dans les différents Offices fédéraux concernés.

<sup>2</sup> Inventaire fédéral du paysage. Depuis 1998 toute la partie sommitale du massif est sous protection IFP

<sup>3</sup> L'amélioration de l'accès par voie de chemin de fer ne peut pas être dissociée de l'amélioration globale de l'attractivité du Nyon Saint-Cergue. Lorsque la perspective d'augmentation du cadencement du Nyon Saint-Cergue deviendra une réalité (nécessité de points de croisement supplémentaires sur la ligne), la compagnie disposera de matériel roulant supplémentaire et la question de l'accès aux Dappes pourra alors être à nouveau étudiée.

### 2.3 Plan partiel d'affectation de la Givrine

L'organisation qui prévaut actuellement à la Givrine constitue pour les week-ends le principal goulet d'étranglement qui limite l'accès à la zone. La commune de Saint-Cergue en partenariat avec la région a engagé l'étude du PPA de la Givrine. L'aménagement qui sera réalisé permettra de rendre plus fluide les conditions de circulation dans la zone. Le PPA de la Givrine ne se cantonne pas à l'organisation des parkings. La réflexion porte également sur l'implantation d'un centre nordique, l'amélioration de l'espace d'accueil en lien avec les différentes activités de sports-loisirs-nature ainsi que l'interface avec le chemin de fer NstCM.

Le PPA sera terminé dans le courant de l'année 2005. Les mesures d'aménagement pourront alors être entreprises dès 2006.

### 2.4 Plan directeur des activités de sports-loisirs-tourisme Saint-Cergue la Dôle

Pour compléter ce panorama des études engagées, les services de l'Etat ont souhaité qu'un plan directeur des activités de sports-loisirs-tourisme soit établi. L'enjeu consiste à prendre en considération l'ensemble des activités, cerner les conditions nécessaires au maintien ou au développement durable de ces dernières. L'objectif consiste à consigner le tout dans un document de portée intercommunale qui « officialise » l'existence et les conditions de développement de ces activités. En ce début d'année 2004, la première phase de la démarche est en cours. Elle est destinée à dégager les attentes des prestataires touristiques.

### 2.5 Présentations du projet et discussions publiques

Parallèlement au déroulement de ces différentes études, de nombreux moments ont été consacrés à diverses présentations ou discussions publiques. (Forum pour le développement du district de Nyon, Expo-Nyon, consultation des associations, articles de presse, rencontres de partis politiques, visites de conseils communaux,...). Autant d'occasions qui ont permis à chacun de s'exprimer.

Différentes préoccupations ont été formulées à ces occasions (environnementales, accès en transports publics, buvette d'altitude). En dehors de quelques oppositions ponctuelles (exploitation estivale, buvette d'altitude), ce sont avant tout des signes d'adhésion et d'encouragements qui sont ressortis de ces discussions publiques.

Au terme de plusieurs séances de discussions sur le projet, les communes du district ont été **formellement consultées à titre préliminaire**. Il ressort une adhésion massive des exécutifs du district au principe du projet.

Les partenaires extérieurs à la région ont également été consultés. Le Fonds d'équipement touristique (FET) géré par le canton est prêt à participer au projet à hauteur de 10% du budget d'investissement. Le Syndicat mixte des Rousses, l'Association des districts Aubonne-Rolle (ADAR) ainsi que le Canton de Genève se sont également déclarés prêts à participer au projet.

La note de synthèse jointe au présent préavis résume et illustre les différents aspects du projet.

### 3. Le concept de financement

Pour étudier les conditions d'une entrée en matière des communes du district, une étude financière et juridique de la société Télé-Dôle SA a été commandée à un bureau spécialisé<sup>4</sup>. Les différentes étapes de cette étude ont été suivies par Télé-Dôle SA et par un groupe de municipaux des finances du district, coordonnés par l'ARN.

#### 3.1 Situation financière

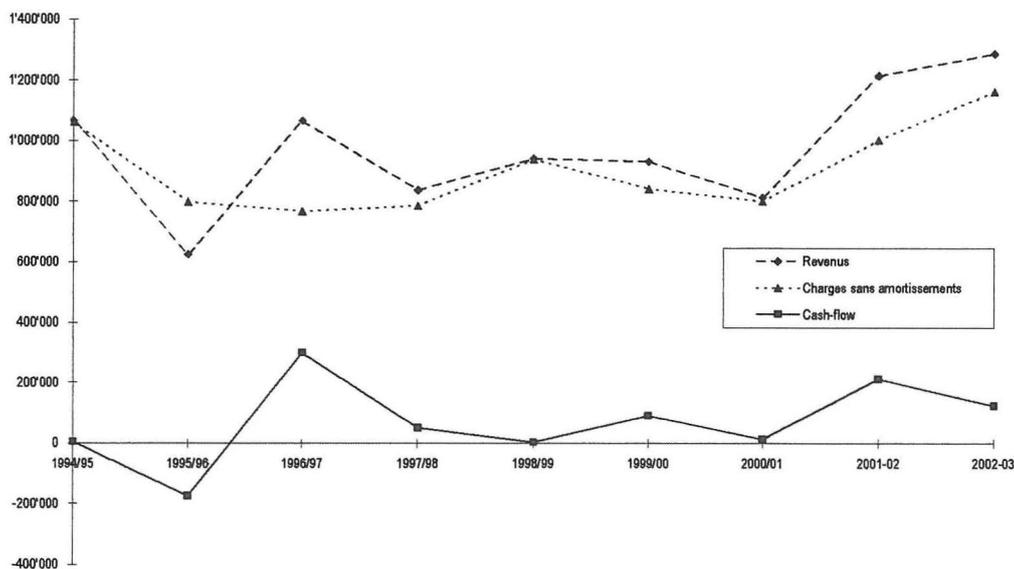
Entre 1994 et 2003, soit sur 9 exercices, la société a connu cinq exercices positifs dont trois pouvant être qualifiés de bons à très bons (1996/97, 2001/02 et 2002/03). Les quatre autres ont été médiocres et même très mauvais pour 1995/96. (cf. graphique n°1).

Pour ces neuf années, la société a connu un déficit cumulé de Chf 73'000.- environ et un cash flow de Chf 621'000.- environ, ce qui représente une valeur annuelle moyenne de Chf 69'000.- environ.

Durant la période analysée, la société a investi un montant de Chf 572'680.-.

La perspective de résultats de la saison 2003-2004 semblent a priori s'inscrire dans la continuité des bons résultats observés durant les deux dernières saisons.

Graphique 1 : Evolution des comptes d'exploitation



La société est peu endettée puisque l'endettement net (fonds étrangers, liquidités) représente Chf 200'811.- au 30 juin 2003. Il est en diminution par rapport à la situation de 1994/95 où il était de Chf 630'000.-.

<sup>4</sup> A l'issue de l'appel d'offres, c'est le bureau SEREC à Vissoie qui a conduit l'étude Philippe Chauvie

**L'effort financier qui est demandé aux communes et aux autres partenaires ne le sera pas pour contribuer à l'assainissement de la société, mais bien pour l'amélioration de son offre au profit de ses usagers de proximité !**

Au-delà du constat sur l'état financier de la société, il est précisé qu'un gros effort marketing doit être déployé pour reconquérir la clientèle suisse du bassin valdo-genevois constituée par les familles, les écoles, les colonies de vacances. De nouveaux produits devront être proposés.

La société disposant de personnel qualifié est reconnue comme compétente par l'Office fédéral des transports pour requérir la concession du télésiège.

### 3.2 Les modalités pour assurer l'investissement

Lorsque les contours définitifs du **budget d'investissement<sup>5</sup>** ont été connus Chf 10'860'000.- (télésiège 4 places débrayable avec station intermédiaire, aménagement de pistes) les représentants des communes ont jugé qu'il était préférable que la participation des communes intervienne globalement au début du projet. Cet apport de liquidités au départ permet de limiter le recours à l'emprunt et donc de limiter les charges induites.

#### Projets faisant partie de la demande de concession

- Terrains-droits, travaux préparatoires	130'000.-
- Equipements électromécanique (offre Leitner)	6'400'000.-
- Bâtiments (locaux service garage, fondation 3 stations	2'150'000.-
- Alimentation électrique des 3 stations	600'000.-
- Projet, direction des travaux frais ensemble mandataires, taxes , autorisations,...	420'000.-
-	
- Aménagement indispensables des pistes	600'000.-
	10'300'000.-
<u>Aménagements dépendants</u>	
- démontage des 3 téléskis	130'000.-
- transformation Tabagnoz 1	100'000.-
- nouveau télésiège de liaison au sommet Tabagnoz	330'000.-
<b>Total général</b>	<b>Chf 10'860'000.-</b>

La société **Télé-Dôle SA** au travers de ses deux actionnaires principaux (Compagnie du Nyon Saint-Cergue et commune de Saint Cergue) en vue de l'ouverture de son capital s'est formellement engagée à **diminuer de moitié la valeur de son capital** qui passera ainsi d'une valeur de Chf 400'000.- à Chf 200'000.- .

<sup>5</sup> L'évaluation de l'investissement est fondée sur une estimation budgétaire d'un constructeur. A l'issue de l'appel d'offres qui ne concernera potentiellement que deux constructeurs il est probable que le coût réel d'investissement sera légèrement inférieur à l'estimation budgétaire.

Le **tableau n°1** ci-après récapitule l'engagement prévisionnel des différents partenaires du projet. La participation des communes et des partenaires est envisagée au travers d'un apport d'argent frais sous forme de participation à l'augmentation du capital et d'un apport d'agios pour montant total d'environ Chf 5'800'000.-. 20% de l'apport de ces partenaires se traduira par l'acquisition d'actions de la Société Télé-Dôle SA.

Le canton de Genève verserait une somme correspondant à Chf 700'000.- au travers de participations annuelles sur un nombre d'années à définir.

Le Fonds d'équipement touristique accordera une subvention unique de l'ordre de Chf 1'100'000.-.

Le capital de la société Télé-Dôle SA atteindra ainsi la valeur prévisible de Chf 1'360'000.- ; les communes seront largement majoritaires dans la société; il appartiendra aux représentants de ces dernières d'orienter les choix de gestion de la société anonyme. Ainsi la «nouvelle» société Télé-Dôle SA pourra, en vue de dissocier les fonctions de propriété et de gestion des installations de remontées mécaniques, souhaiter louer par voie d'appel d'offres les infrastructures à un exploitant.

**Tableau n°1 - Récapitulatif de l'engagement prévisionnel des partenaires du projet**

Engagement de principe des partenaires	Participation au capital	Subsides, agios	Participation totale	%
- Communes du district de Nyon	Chf 940'000.-	Chf 3'760'000.-	Chf 4'700'000.-	
- Apport complémentaire Saint-Cergue	Chf 80'000.-	Chf 320'000.-	Chf 400'000.-	
<b>Total district</b>	<b>Chf 1'020'000.-</b>	<b>Chf 4'080'000.-</b>	<b>Chf 5'100'000.-</b>	<b>47,0</b>
- Fonds d'équipement touristique - Vaud		Chf 1'100'000.-	Chf. 1'100'000.-	10,1
- Canton de Genève		Chf 700'000.-	Chf. 700'000.-	6,4
- Syndicat mixte des Rousses	Chf 60'000.-	Chf 240'000.-	Chf 300'000.-	2,8
- Communes du bassin lémanique (Côte-Genève)	Chf 60'000.-	Chf 240'000.-	Chf 300'000.-	2,8
- Souscription publique	Chf 20'000.-	Chf 80'000.-	Chf 100'000.-	1,4
<b>Total :</b>	<b>Chf 140'000.-</b>	<b>Chf 2'360'000.-</b>	<b>Chf 2'500'000.-</b>	<b>23,0</b>
- Crédit LDR- canton de Vaud - Saint-Cergue			Chf 3'260'000.-	30,0
<b>Total général :</b>	<b>Chf 1'160'000.-</b>	<b>Chf 6'440'000.-</b>	<b>Chf 10'860'000.-</b>	<b>100,0</b>

Capital de départ Télé-Dôle SA	Chf 200'000.-
Capital prévisible Télé-Dôle SA	Chf 1'360'000.-

La participation des communes est fondée sur une participation financière moyenne de l'ordre de Chf 75.- par habitant. C'est la population au 31 décembre 2003 qui a été considérée. La participation effective des communes est pondérée par la capacité réelle de financement liée à la valeur moyenne du point d'impôt de chaque commune<sup>6</sup>.

Le tableau n°2 annexe détaille le niveau de participation financière des différentes communes du district.

Ainsi pour notre commune de Prangins, la participation au capital de la société Télé-Dôle SA représente un montant de Chf. 58'447.- correspondant à 4.3 % du capital de la société.

L'apport sous forme d'agios représentera un montant de Chf 233'788.-.

L'apport total de notre commune s'élèvera au montant de Chf 292'235.- représentant une participation en Chf 74.03 par habitant.

La LDR<sup>7</sup> au travers de la révision de l'enveloppe de Saint-Cergue/région contribuera à ce financement pour un montant de Chf 3'260'000.- de crédit sans intérêt remboursable sur 20 ans.

D'une manière subsidiaire, le montant de l'emprunt LDR devra être cautionné par les communes du district en rapport avec le nombre d'habitants. Le tableau n°3 indique le niveau de cautionnement des différentes communes.

Pour notre commune de Prangins nous devons nous porter caution pour le montant de Chf 165'486.-.

### 3.3 L'intégration du télésiège dans l'ensemble des remontées mécaniques, plan de trésorerie sur 20 ans

Le plan de trésorerie (équivalent à un business plan) qui est présenté dans le tableau n°4 décrit de quelle manière le projet de télésiège sera intégré sur 20 ans dans l'ensemble des remontées mécaniques gérées par Télé-Dôle SA.

La direction de la société anonyme a établi un **budget prévisionnel très prudent et réaliste**. Il est fondé sur les résultats moyens de ces dernières années. Il intègre donc la probabilité d'exercices moyens à mauvais. Il n'intègre cependant pas les données relatives à l'éventuelle révision des conditions du forfait franco-suisse lorsque le télésiège sera en place.

<sup>6</sup> C'est la moyenne de la valeur du point d'impôt sur les années 2001 et 2002 qui a été prise en considération. Les références sur la valeur du point d'impôt 2003 ne sont pas encore connues.

<sup>7</sup> Loi sur le développement régional.

L'année 0 est un exercice de transition car les données du compte d'exploitation sont celle qui prévalent actuellement, par contre l'investissement dans le télésiège intervient cette année là.

Le plan de trésorerie comprend sur 20 ans l'évolution :

- du **compte d'exploitation** (charges et recettes) ainsi que le cash flow dégagé ; le plan de trésorerie n'est pas basé sur des francs constants. Le taux de croissance des charges est de 2% par année ; il en est de même pour le taux de croissance des recettes. Toutefois, pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année un taux de croissance des recettes de l'ordre de 4% a été considéré, en raison de l'effet escompté de la nouvelle installation sur la clientèle. Les frais de capitaux sont constitués par les intérêts du prêt bancaire (5,5%).
- des **investissements** : en première année l'investissement de départ dans le télésiège Dappes-Dôle est effectué. Chaque année Chf 80'000.- sont utilisés pour faire face aux besoins de renouvellement progressif des anciennes installations. Les obligations légales nécessitent de prévoir le remplacement progressif de certains équipements. C'est ainsi qu'en 16<sup>ème</sup> année il faut prévoir le renouvellement de l'équipement électronique de commande et de surveillance (Chf 290'000.-), du câble en 18<sup>ème</sup> année (Chf. 70'000.-).
- du **financement** : l'apport des communes et des partenaires s'élève à Chf 6'900'000.-. La société emprunte auprès d'un établissement bancaire Chf 700'000.- et auprès du canton avec l'appui des communes de la région (LDR) Chf 3'260'000.-.
- Des **remboursements d'emprunt**. Dès la première année le remboursement LDR est de l'ordre de Chf 163'000.- par an ; le remboursement de l'emprunt bancaire est de Chf 50'000.- sur 14 ans.
- De la **trésorerie** pour chaque fin d'année. L'excédent de liquidités annuel est placé à 1% ce qui peut expliquer l'évolution du cash flow prévisionnel. On relève que la trésorerie demeure toujours positive. Au terme de la 20<sup>ème</sup> année, les remboursements d'emprunt sont terminés et la trésorerie peut progresser significativement dès la 21<sup>ème</sup> année.
- De **l'état des emprunts** pour chaque année. En bas du plan de trésorerie l'on voit apparaître pour chacune des années l'état de l'endettement de la société.

Certains partenaires contactés n'ont pas encore fait part de leur position (communes des districts de Rolle et d'Aubonne par exemple).

Si de nouveaux apports se concrétisent, il sera possible de diminuer le recours à l'emprunt bancaire et donc de diminuer les frais de capitaux et la charge annuelle de remboursement. Dans ces conditions, les indicateurs du plan de liquidités prévisionnel ne pourront que s'améliorer.

#### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 48/04 concernant la participation de la Commune de Prangins au financement du télésiège Dappes-Dôle, dans le cadre du programme de valorisation du massif de la Dôle,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à participer au financement du projet de télésiège à hauteur d'un montant total de Chf 292'235.- payables en une seule fois pour la totalité ou par le versement de 5 annuités de Fr. 58'447.-, plus intérêts,
- b) d'accepter qu'une partie de l'apport financier se traduise dans l'acquisition de 585 actions pour une valeur totale de Chf 58'447.- de la société anonyme Télé-Dôle SA.,
- c) de cautionner le prêt LDR à hauteur de Chf. 165'486.-, sous forme d'une caution solidaire.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 avril 2004, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :

H.-R. Kappeler



le secrétaire :

A. Badel

Annexe : - Une documentation,  
- Tableaux 2, 3 et 4.

Tableau n°2 financement des investissements variante 75.– moyen par habitant

	Apport capital		Autres apport (subsides / agio / emprunts)		Apports totaux		En % du total	Nouvelles actions	
	Francs	Francs / habitant	Francs	Francs / habitant	Francs	Francs / habitant		Nombre	En % du total
Amex-sur-Nyon	1'962	17.68	7'849	70.71	9'811	88.39	0.1 %	20	0.1 %
Arzier	24'739	13.00	98'956	52.00	123'696	65.00	1.1 %	248	1.8 %
Bassins	9'282	10.29	37'130	41.16	46'412	51.45	0.4 %	93	0.7 %
Begnins	35'806	27.10	143'222	108.42	179'028	135.52	1.6 %	359	2.6 %
Bogis-Bossey	12'600	15.65	50'398	62.61	62'998	78.26	0.6 %	126	0.9 %
Borex	11'435	13.41	45'738	53.62	57'173	67.03	0.5 %	115	0.8 %
Chavannes-de-Bogis	13'740	15.05	54'960	60.20	68'700	75.25	0.6 %	138	1.0 %
Chavannes-des-Bois	6'670	17.24	26'680	68.94	33'350	86.18	0.3 %	67	0.5 %
Chésereux	38'213	34.09	152'852	136.35	191'065	170.44	1.8 %	383	2.8 %
Coinsins	8'771	25.87	35'084	103.49	43'856	129.37	0.4 %	88	0.6 %
Commugny	40'246	16.93	160'984	67.73	201'229	84.66	1.9 %	403	3.0 %
Coppet	41'582	18.23	166'326	72.92	207'908	91.15	1.9 %	416	3.1 %
Crans-près-Céligny	33'561	17.57	134'244	70.29	167'805	87.86	1.5 %	336	2.5 %
Crassier	10'043	12.66	40'170	50.66	50'213	63.32	0.5 %	101	0.7 %
Duillier	10'353	11.09	41'414	44.34	51'767	55.43	0.5 %	104	0.8 %
Eysins	9'975	11.93	39'901	47.73	49'876	59.66	0.5 %	100	0.7 %
Founex	41'841	16.76	167'363	67.03	209'204	83.78	1.9 %	419	3.1 %
Genolier	23'584	15.52	94'336	62.06	117'920	77.58	1.1 %	236	1.7 %
Ingins	28'194	27.97	112'777	111.88	140'971	139.85	1.3 %	282	2.1 %
Givrins	16'581	19.74	66'325	78.96	82'906	98.70	0.8 %	166	1.2 %
Gland	105'266	10.20	421'064	40.80	526'330	51.01	4.8 %	1'053	7.7 %
Grens	3'040	9.53	12'159	38.12	15'199	47.65	0.1 %	31	0.2 %
Mies	26'557	19.08	106'229	76.31	132'786	95.39	1.2 %	266	2.0 %
Nyon	223'658	13.78	894'631	55.11	1'118'288	68.89	10.3 %	2'237	16.4 %
Prangins	58'447	18.51	233'788	74.03	292'235	92.54	2.7 %	585	4.3 %
La Rippe	13'373	14.12	53'490	56.48	66'863	70.60	0.6 %	134	1.0 %
Saint-Cergue	21'345	12.27	85'382	49.10	106'727	61.37	1.0 %	214	1.6 %
Signy-Avenex	5'495	13.60	21'980	54.41	27'475	68.01	0.3 %	55	0.4 %
Tannay	24'414	20.80	97'658	83.18	122'072	103.98	1.1 %	245	1.8 %
Trélex	17'213	15.25	68'853	60.99	86'067	76.23	0.8 %	173	1.3 %
Le Vaud	11'289	10.81	45'157	43.25	56'446	54.07	0.5 %	113	0.8 %
Vich	10'725	15.30	42'900	61.20	53'625	76.50	0.5 %	108	0.8 %
<b>Total Communes</b>	<b>940'000</b>	<b>15.11</b>	<b>3'760'000</b>	<b>60.44</b>	<b>4'700'000</b>	<b>75.55</b>	<b>(42.8 %)</b>	<b>9'414</b>	<b>(69.1 %)</b>
Commune de St.-Cergue	80'000		320'000		400'000		3.7 %	800	5.9 %
Fonds d'Equipement Touristique			1'100'000		1'100'000		10.1 %		
Financement canton de Genève			700'000		700'000		6.4 %		
Financement autres partenaires	120'000		480'000		600'000		5.5 %	1'200	8.8 %
Financement privés	20'000		80'000		100'000		0.9 %	200	1.5 %
<b>Subtotal subsides/fonds propres</b>	<b>1'160'000</b>		<b>6'440'000</b>		<b>7'600'000</b>		<b>70.0 %</b>	<b>11'614</b>	<b>(85.3 %)</b>
Crédit LDR - commune St.-Cergue					3'260'000		30.0 %		
Emprunts bancaires ou autres					0		0.0 %		
<b>Subtotal emprunts</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>3'260'000</b>		<b>30.0 %</b>		
<b>TOTAL NOUVEAUX APPORTS</b>	<b>1'160'000</b>		<b>6'440'000</b>		<b>10'860'000</b>		<b>100.0 %</b>		

**Tableau n°3 - Cautionnement des communes**

<b>Communes</b>	<b>Population au 31.12.03</b>	<b>Caution en Chf</b>
Arnex-sur-Nyon	111	5'817
Arzier	1903	99'722
Bassins	902	47'267
Begnins	1321	69'223
Bogis-Bossey	805	42'184
Borex	853	44'699
Chavannes-de-Bogis	913	47'843
Chavannes-des-Bois	387	20'280
Chésèrex	1121	58'743
Coinsins	339	17'764
Commugny	2377	124'560
Coppet	2281	119'530
Crans-près-Céligny	1910	100'088
Crassier	793	41'555
Duillier	934	48'944
Eysins	836	43'808
Founex	2497	130'849
Genolier	1520	79'651
Gingins	1008	52'822
Givrins	840	44'018
Gland	10319	540'739
Grens	319	16'716
Mies	1392	72'944
Nyon	16234	850'699
Prangins	3158	165'486
La Rippe	947	49'625
Saint-Cergue	1739	91'128
Signy-Avenex	404	21'171
Tannay	1174	61'520
Trélex	1129	59'162
Le Vaud	1044	54'708
Vich	701	36'734
	62211	3'259'999

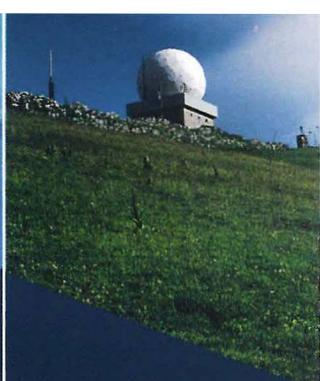
Caution unique de l'emprunt LDR auprès de l'Etat sur 20 ans.  
Le cautionnement se réduit linéairement dans le temps

**Plan de trésorerie sur 20 ans - intégration du télésiège Dappes-Dôle dans les remontées mécaniques Télé-Dôle SA**

RUBRIQUES	ANNEE 0	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	ANNEE 9	ANNEE 10
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>											
CHARGES DE PERSONNEL	- 440'000	- 452'000	- 461'000	- 470'000	- 479'000	- 489'000	- 499'000	- 509'000	- 519'000	- 529'000	- 540'000
FRAIS DE CHOSES	- 684'000	- 683'000	- 697'000	- 711'000	- 725'000	- 740'000	- 755'000	- 770'000	- 785'000	- 801'000	- 817'000
FRAIS DE CAPITAUX	- 12'000	- 47'000	- 44'000	- 41'000	- 38'000	- 36'000	- 33'000	- 30'000	- 27'000	- 25'000	- 22'000
<b>1 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 1'136'000</b>	<b>- 1'182'000</b>	<b>- 1'202'000</b>	<b>- 1'222'000</b>	<b>- 1'242'000</b>	<b>- 1'265'000</b>	<b>- 1'287'000</b>	<b>- 1'309'000</b>	<b>- 1'331'000</b>	<b>- 1'355'000</b>	<b>- 1'379'000</b>
RECETTES DE TRANSPORT	+ 940'000	+ 995'000	+ 1'035'000	+ 1'076'000	+ 1'098'000	+ 1'120'000	+ 1'142'000	+ 1'165'000	+ 1'188'000	+ 1'212'000	+ 1'236'000
AUTRES RECETTES	+ 336'000	+ 336'000	+ 349'000	+ 363'000	+ 370'000	+ 377'000	+ 385'000	+ 393'000	+ 401'000	+ 409'000	+ 417'000
PRODUITS DE CAPITAUX	+ 0	+ 1'000	+ 0	+ 0	+ 0	+ 1'000	+ 1'000	+ 2'000	+ 2'000	+ 2'000	+ 2'000
<b>2 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>+ 1'276'000</b>	<b>+ 1'332'000</b>	<b>+ 1'384'000</b>	<b>+ 1'439'000</b>	<b>+ 1'468'000</b>	<b>+ 1'498'000</b>	<b>+ 1'528'000</b>	<b>+ 1'560'000</b>	<b>+ 1'591'000</b>	<b>+ 1'623'000</b>	<b>+ 1'655'000</b>
<b>3 = 2 + 1 CASH FLOW</b>	<b>+ 140'000</b>	<b>+ 150'000</b>	<b>+ 182'000</b>	<b>+ 217'000</b>	<b>+ 226'000</b>	<b>+ 233'000</b>	<b>+ 241'000</b>	<b>+ 251'000</b>	<b>+ 260'000</b>	<b>+ 268'000</b>	<b>+ 276'000</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>											
INVESTISSEMENT DAPPES - DOLE	- 10'860'000										
RENOUVELLEMENTS DAPPES - DOLE											
RENOUVELLEMENT ANCIENNES INSTALLATIONS	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000
<b>4 TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 10'940'000</b>	<b>- 80'000</b>									
<b>FINANCEMENT</b>											
<b>5 RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 6'900'000</b>	<b>+ 100'000</b>									
EMPRUNTS BANCAIRES	+ 700'000										
COMPTES COURANT BANCAIRES											
CREDITS FET + LDR	+ 3'260'000										
<b>6 TOTAL CREDITS</b>	<b>+ 3'960'000</b>	<b>+ 0</b>									
<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>											
REMBOURSEMENT EMPRUNTS BANCAIRES		- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000
REMBOURSEMENT COMPTES COURANT BANCAIRES											
REMBOURSEMENT CREDITS LDR (SUR 20 ANS)		- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000
<b>7 TOTAL REMBOURSEMENTS CREDITS</b>	<b>+ 0</b>	<b>- 213'000</b>									
<b>TRESORERIE</b>											
<b>3+4+5+6+7 TRESORERIE ANNUELLE</b>	<b>+ 60'000</b>	<b>- 43'000</b>	<b>- 11'000</b>	<b>+ 24'000</b>	<b>+ 33'000</b>	<b>+ 40'000</b>	<b>+ 48'000</b>	<b>+ 58'000</b>	<b>- 33'000</b>	<b>- 25'000</b>	<b>- 17'000</b>
TRESORERIE INITIALE	+ 0	+ 60'000	+ 17'000	+ 6'000	+ 30'000	+ 63'000	+ 103'000	+ 151'000	+ 209'000	+ 176'000	+ 151'000
TRESORERIE FINALE	+ 60'000	+ 17'000	+ 6'000	+ 30'000	+ 63'000	+ 103'000	+ 151'000	+ 209'000	+ 176'000	+ 151'000	+ 134'000
<b>EMPRUNTS FIN DE L'ANNEE</b>											
EMPRUNTS BANCAIRES	+ 700'000	+ 650'000	+ 600'000	+ 550'000	+ 500'000	+ 450'000	+ 400'000	+ 350'000	+ 300'000	+ 250'000	+ 200'000
COMPTES COURANT BANCAIRES	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0
CREDITS LDR (SUR 20 ANS)	+ 3'260'000	+ 3'097'000	+ 2'934'000	+ 2'771'000	+ 2'608'000	+ 2'445'000	+ 2'282'000	+ 2'119'000	+ 1'956'000	+ 1'793'000	+ 1'630'000
<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>+ 3'960'000</b>	<b>+ 3'747'000</b>	<b>+ 3'534'000</b>	<b>+ 3'321'000</b>	<b>+ 3'108'000</b>	<b>+ 2'895'000</b>	<b>+ 2'682'000</b>	<b>+ 2'469'000</b>	<b>+ 2'256'000</b>	<b>+ 2'043'000</b>	<b>+ 1'830'000</b>

**PLAN DE TRESORERIE AVEC UNE PARTICIPATION MOYENNE DE 75 FRANCS PAR COMMUNE**

RUBRIQUES	ANNEE 11	ANNEE 12	ANNEE 13	ANNEE 14	ANNEE 15	ANNEE 16	ANNEE 17	ANNEE 18	ANNEE 19	ANNEE 20	ANNEE 21
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>											
CHARGES DE PERSONNEL	- 551'000	- 562'000	- 573'000	- 584'000	- 596'000	- 608'000	- 620'000	- 632'000	- 645'000	- 658'000	- 671'000
FRAIS DE CHOSES	- 833'000	- 850'000	- 867'000	- 884'000	- 902'000	- 920'000	- 938'000	- 957'000	- 976'000	- 996'000	- 1'016'000
FRAIS DE CAPITAUX	- 19'000	- 18'000	- 14'000	- 11'000	- 8'000	- 8'000	- 8'000	- 8'000	- 8'000	- 8'000	- 8'000
<b>1 TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 1'403'000</b>	<b>- 1'428'000</b>	<b>- 1'454'000</b>	<b>- 1'479'000</b>	<b>- 1'506'000</b>	<b>- 1'536'000</b>	<b>- 1'566'000</b>	<b>- 1'597'000</b>	<b>- 1'629'000</b>	<b>- 1'662'000</b>	<b>- 1'695'000</b>
RECETTES DE TRANSPORT	+ 1'261'000	+ 1'268'000	+ 1'312'000	+ 1'338'000	+ 1'365'000	+ 1'392'000	+ 1'420'000	+ 1'448'000	+ 1'477'000	+ 1'507'000	+ 1'537'000
AUTRES RECETTES	+ 425'000	+ 434'000	+ 443'000	+ 452'000	+ 461'000	+ 470'000	+ 479'000	+ 489'000	+ 499'000	+ 509'000	+ 519'000
PRODUITS DE CAPITAUX	+ 1'000	+ 1'000	+ 1'000	+ 1'000	+ 2'000	+ 2'000	+ 0	+ 1'000	+ 1'000	+ 3'000	+ 4'000
<b>2 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>+ 1'687'000</b>	<b>+ 1'721'000</b>	<b>+ 1'756'000</b>	<b>+ 1'791'000</b>	<b>+ 1'828'000</b>	<b>+ 1'864'000</b>	<b>+ 1'899'000</b>	<b>+ 1'938'000</b>	<b>+ 1'977'000</b>	<b>+ 2'019'000</b>	<b>+ 2'060'000</b>
<b>3 = 2 + 1 CASH FLOW</b>	<b>+ 284'000</b>	<b>+ 293'000</b>	<b>+ 302'000</b>	<b>+ 312'000</b>	<b>+ 322'000</b>	<b>+ 328'000</b>	<b>+ 333'000</b>	<b>+ 341'000</b>	<b>+ 348'000</b>	<b>+ 357'000</b>	<b>+ 365'000</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>											
INVESTISSEMENT DAPPES - DOLE											
RENOUVELLEMENTS DAPPES - DOLE						- 290'000		- 70'000			
RENOUVELLEMENT ANCIENNES INSTALLATIONS	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000	- 80'000
<b>4 TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 80'000</b>	<b>- 370'000</b>	<b>- 80'000</b>	<b>- 150'000</b>	<b>- 80'000</b>	<b>- 80'000</b>	<b>- 80'000</b>				
<b>FINANCEMENT</b>											
<b>5 RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>											
EMPRUNTS BANCAIRES											
COMPTES COURANT BANCAIRES											
CREDITS FET + LDR											
<b>6 TOTAL CREDITS</b>	<b>+ 0</b>										
<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS</b>											
REMBOURSEMENT EMPRUNTS BANCAIRES	- 50'000	- 50'000	- 50'000	- 50'000							
REMBOURSEMENT COMPTES COURANT BANCAIRES											
REMBOURSEMENT CREDITS LDR (SUR 20 ANS)	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	- 163'000	
<b>7 TOTAL REMBOURSEMENTS CREDITS</b>	<b>- 213'000</b>	<b>- 213'000</b>	<b>- 213'000</b>	<b>- 213'000</b>	<b>- 163'000</b>	<b>+ 0</b>					
<b>TRESORERIE</b>											
<b>3+4+5+6+7 TRESORERIE ANNUELLE</b>	<b>- 9'000</b>	<b>+ 0</b>	<b>+ 9'000</b>	<b>+ 19'000</b>	<b>+ 79'000</b>	<b>- 205'000</b>	<b>+ 90'000</b>	<b>+ 28'000</b>	<b>+ 105'000</b>	<b>+ 114'000</b>	<b>+ 285'000</b>
TRESORERIE INITIALE	+ 134'000	+ 125'000	+ 125'000	+ 134'000	+ 153'000	+ 232'000	+ 27'000	+ 117'000	+ 145'000	+ 250'000	+ 364'000
<b>TRESORERIE FINALE</b>	<b>+ 125'000</b>	<b>+ 125'000</b>	<b>+ 134'000</b>	<b>+ 153'000</b>	<b>+ 232'000</b>	<b>+ 27'000</b>	<b>+ 117'000</b>	<b>+ 145'000</b>	<b>+ 250'000</b>	<b>+ 364'000</b>	<b>+ 649'000</b>
<b>EMPRUNTS FIN DE L'ANNEE</b>											
EMPRUNTS BANCAIRES	+ 150'000	+ 100'000	+ 50'000	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0
COMPTES COURANT BANCAIRES	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0	+ 0
CREDITS LDR (SUR 20 ANS)	+ 1'467'000	+ 1'304'000	+ 1'141'000	+ 978'000	+ 815'000	+ 652'000	+ 489'000	+ 326'000	+ 163'000	+ 0	+ 0
<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>+ 1'617'000</b>	<b>+ 1'404'000</b>	<b>+ 1'191'000</b>	<b>+ 978'000</b>	<b>+ 815'000</b>	<b>+ 652'000</b>	<b>+ 489'000</b>	<b>+ 326'000</b>	<b>+ 163'000</b>	<b>+ 0</b>	<b>+ 0</b>



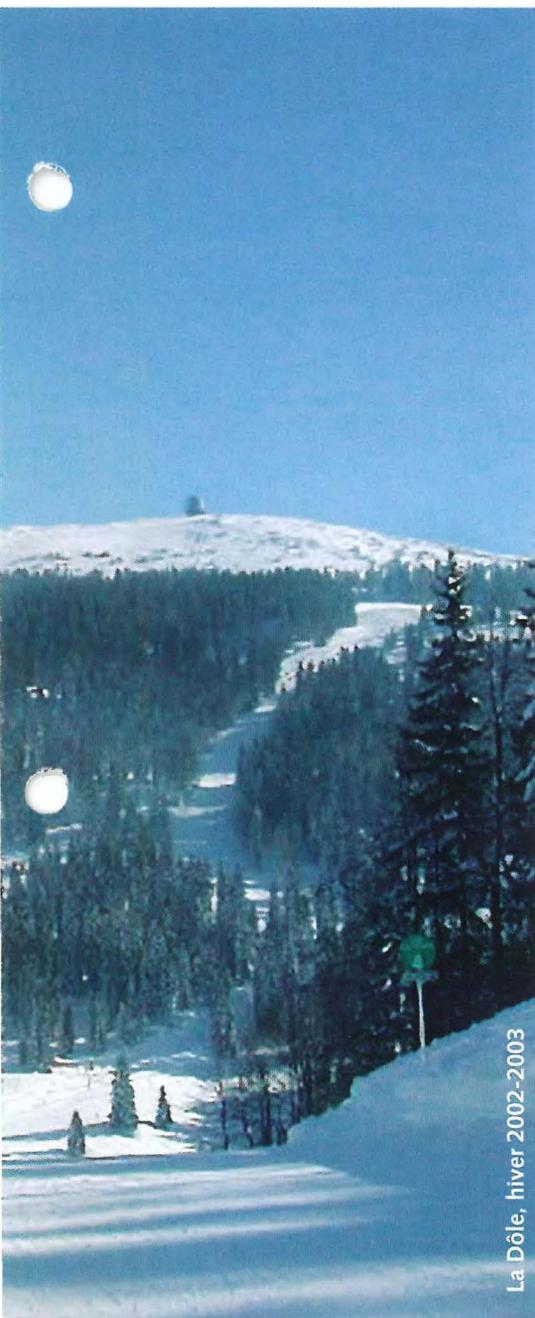
*La Dôle*

**NYON RÉGION**  
Tout un m<sup>o</sup>nde, tout proche



La montagne proche vous attend

# A la Dôle, skiez sur la frontière!



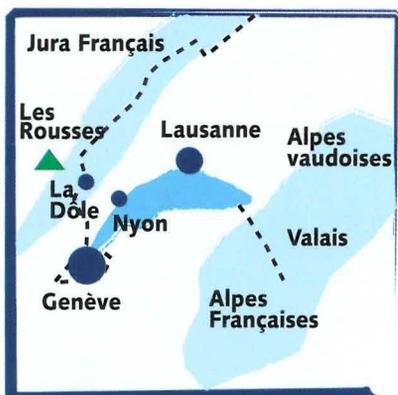
La Dôle, hiver 2002-2003

Vieille montagne d'habités, installations rustiques, fréquentation en baisse... Il y a quelques décennies, concurrencé par les stations alpines alors très à la mode, le **Massif de la Dôle** s'était endormi sur ses lauriers, glissant sur la pente douce d'un lent déclin.

Le réveil est venu de deux côtés. Côté France, la station été-hiver des Rousses insuffle son dynamisme par dessus la frontière. Côté Suisse, l'Association pour la région nyonnaise (ARN) et les communes concernées ont décidé de doter la Dôle d'une **nouvelle jeunesse**.

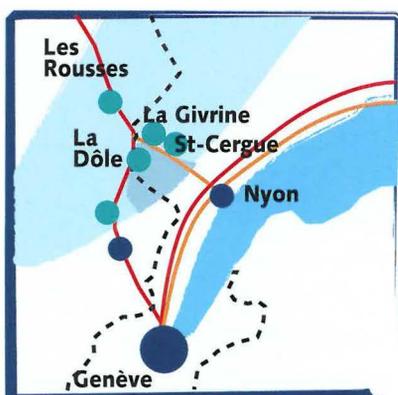
D'entente entre Français et Suisses, sportifs et protecteurs de la nature, la Dôle nouvelle est sur la bonne piste. Transfrontalière, écologique, amusante et toujours aussi spectaculaire, **la montagne de l'agglomération franco-valdo-genevoise** renoue avec le succès.

Alors que se prépare la modernisation des installations, l'ambiance a déjà changé... et ce n'est qu'un début! Ce document vous dit tout, en bref, sur les petits et les grands secrets d'une **réinvention en cours**.



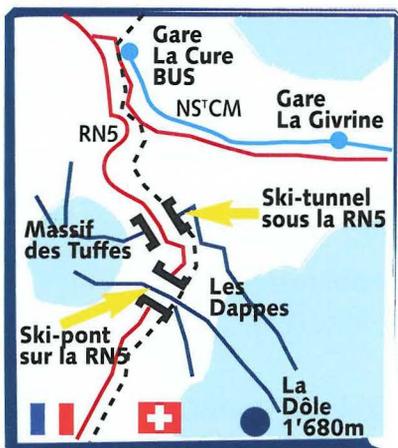
### La montagne à deux pas

Pourquoi aller chercher très loin ce qui est devant sa porte?  
 Quand on habite à Genève ou sur la Côte, la montagne – la vraie – est à deux pas. **Moins de temps passé sur la route et plus sur les pistes:** c'est à la fois plus agréable et nettement plus écologique!



### Vous avez dit «proche»?

A 20 minutes de Nyon et à 40 minutes de Genève se trouve le plus haut sommet skiable du Jura suisse. Culminant à 1'680 mètres, le Massif de la Dôle offre 16 km de pistes sur une pente nord, enneigée en moyenne 100 jours par an, avec un panorama à couper le souffle! Ce **toit du monde proche** est également accessible par le train régional du Nyon - St-Cergue - La Cure (NS<sup>TCM</sup>).



### Surfez sur la frontière!

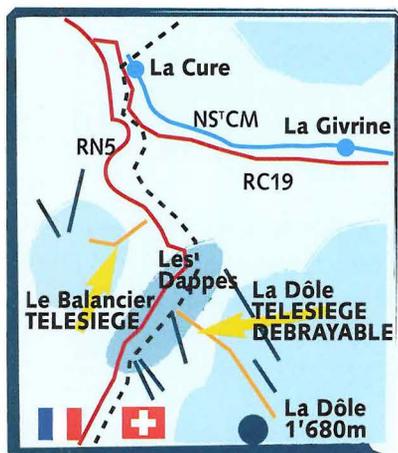
A la Dôle, vous ne trouverez pas UN, mais DEUX domaines skiables unis par-dessus la frontière franco-suisse! Depuis 2001, un pont et un tunnel permettent de passer **skis aux pieds** des pistes suisses de la Dôle aux pistes françaises du Massif des Tuffes. Le domaine skiable est ainsi passé de 16 à 32 km de pistes franco-suisse. **La neige sans frontière:** cet esprit de liberté, allié au plaisir de découvrir de nouveaux horizons, a immédiatement valu aux remontées mécaniques un regain de fréquentation.

### Coopération transfrontalière

La renaissance de la Dôle s'inscrit dans le cadre d'un projet transfrontalier.

- 1999 Résolution commune entre autorités politiques suisses et françaises (programme 1ère phase)
  - 2000-2001 Côté France, construction d'une passerelle, d'un tunnel et de pistes de liaison entre les domaines skiables de la Dôle et des Tuffes
  - 2002-2003 Côté Suisse, étude du télésiège et du plan partiel d'affectation du Massif de la Dôle (diverses procédures).
  - 2003 Programme d'aménagement transfrontalier, 2e phase
- Avec le soutien financier de l'Union européenne (INTERREG)





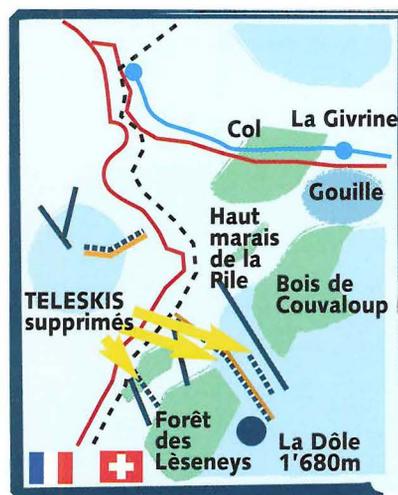
### Une montagne de qualité

Equipé d'installations désuètes et usagées, le Massif de la Dôle doit se moderniser. Le programme d'aménagement est fidèle à la tradition de qualité locale. Le but n'est pas d'attirer un tourisme de masse, mais simplement de renouveler la fréquentation pour assurer un équilibre durable.

#### Principaux projets engagés

- ▶ Télési de la Dôle remplacé par un télésiège 4 places débrayable, d'accès facile et sûr pour les très jeunes comme pour les aînés.
- ▶ Télési du Balancier, côté France, remplacé par un télésiège 4 places.
- ▶ Aux Dappes, amélioration de l'accueil au pied des pistes avec jardin des neiges, stade de luge, sanitaires et stationnement.

**Autres projets à l'étude:** centre nordique à la Givrine, amélioration de l'accès en transports publics, ski de fond transfrontalier, création d'un café-restaurant au sommet de la Dôle.



### La nature: mieux protégée que jamais!

Quand on se trouve sur une montagne classée «site d'importance nationale», entre un Parc naturel régional français et le Parc Jurassien Vaudois, on ne transige pas avec la protection de la nature. Les périmètres protégés – Forêt des Lèseneys et Bois de Couvaloup (grand tétras, chamois), haut marais de La Pile, col et Gouille de la Givrine, sommet de la Dôle réputé pour sa valeur botanique – méritent les plus grands égards.

#### Leur protection sera renforcée.

- ▶ Remplacement du télési de la Dôle par un télésiège (plus écologique et moins encombrant) sans perdre 1 m<sup>2</sup> d'espace naturel.
- ▶ Réorganisation des pistes compensée par la suppression de 3 téléskis.
- ▶ Pas d'augmentation de la capacité d'accueil de la station.
- ▶ Sanctuaires «nature» mieux délimités (barrières et panneaux)
- ▶ Pavillons d'information «nature» aux Dappes et à La Givrine.



### **Le télésiège: incontournable!**

La clé de voûte du projet global de modernisation de la Dôle est le remplacement du télésiège datant de 1963 par un **télésiège de 4 places débrayable**, facile d'accès pour tous les âges et conforme aux normes actuelles, avec une partie supérieure pouvant fonctionner séparément lorsqu'il n'y a de neige qu'en altitude.

Pour financer les travaux, la commune de Saint-Cergue et le Nyon-St-Cergue -Morez ouvrent le capital de leur société TéléDôle SA à de nouveaux actionnaires. Cette opportunité suscite un vif intérêt parmi les communes de la région nyonnaise (fin août 2003, engagement de 31 communes sur 32, chef-lieu en tête), de la côte vaudoise et de l'agglomération genevoise.

### **La montagne de l'agglomération franco-valdo-genevoise**

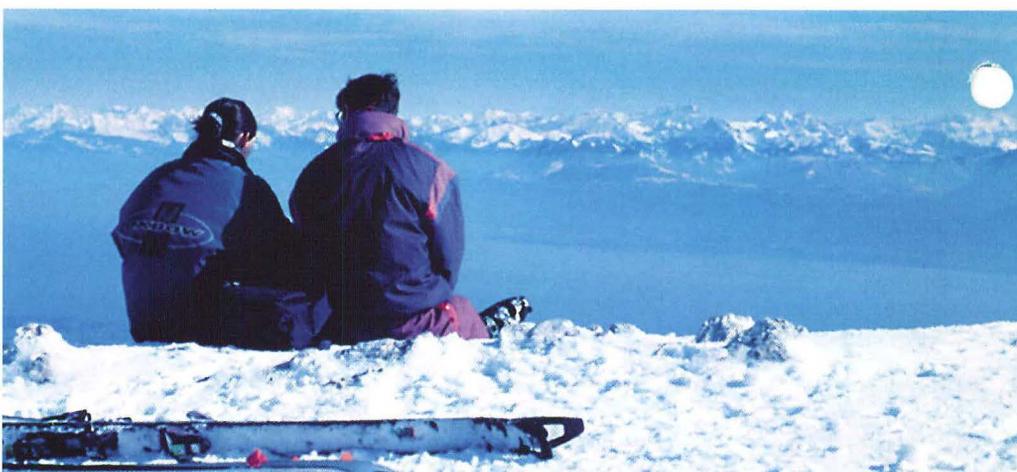
Si la station française des Rousses attire plutôt une clientèle de séjour, la Dôle est la montagne idéale pour de belles journées de ski et de nature. Les complémentarités entre les deux stations permettent d'offrir aux habitants de l'agglomération franco-valdo-genevoise un large éventail d'activités hivernales et estivales: ski alpin, ski de fond, skating, chiens de traîneau, raquettes, randonnées, luge, parapente, VTT, parcours de découverte, parcours nature, produits du terroir, etc.

### **Contacts**

**Projet** Nyon Région, Conseil régional  
☎ (41) 22 361 23 24  
e-mail: info@nyonregion.ch

**Station** Office du tourisme de Saint-Cergue  
☎ (41) 22 360 13 14  
www.st-cergue.ch  
NRT Nyon Région Tourisme  
☎ (41) 22 361 62 61  
www.nyon.ch

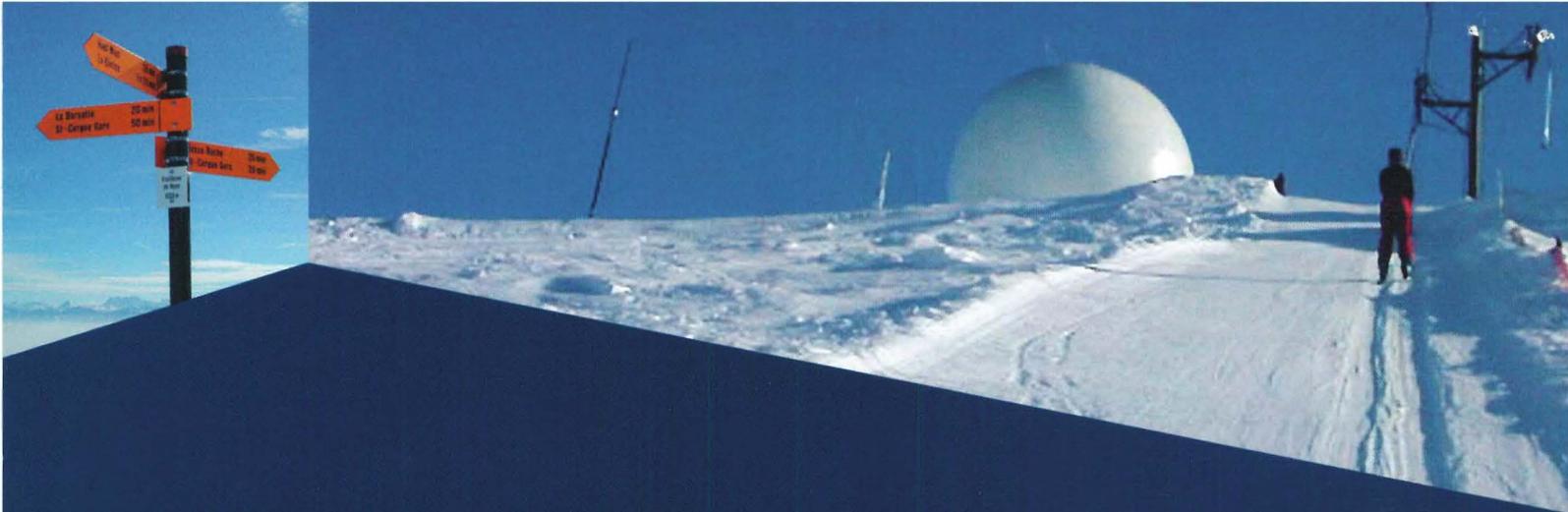
**Accès** TéléDôle SA  
☎ (41) 22 994 28 40  
www.tprnov.ch



## **Massif de la Dôle ▶ La montagne proche vous attend !**

**Forfait train-bus-ski** Rail Dôle Pass. En vente à la gare de Nyon et dans les trains NS<sup>T</sup>CM.





 NYON REGION - CONSEIL REGIONAL

t (41)22 361 23 24 f (41)22 361 23 02 e-mail info@nyonregion.ch